

Permis de stationnement du clergé

Demande



NOTICE GÉNÉRALE

Le NYCDOT délivre des permis annuels de stationnement aux organisations ou associations religieuses donnant aux membres de leur clergé l'autorisation de stationner dans certaines zones de « Stationnement interdit » désignées par des panneaux, pendant une durée limitée.

Une organisation ou une association religieuse dont les membres du clergé travaillent au moins vingt heures par semaine pour officier ou présider des offices d'une organisation ou d'une association religieuse, quelle que soit sa dénomination, peut déposer une demande de permis de stationnement.

Un permis est délivré à un lieu de culte et peut citer jusqu'à trois (3) immatriculations. Le permis est valable un an. Des documents de renouvellement seront envoyés par courrier postal deux mois avant la date d'expiration du permis.

Processus de demande

Pour déposer une demande de permis de stationnement, l'organisation ou l'association religieuse pour laquelle la personne du clergé officie doit adresser sa demande au Permits & Customer Service (Service des permis et service clientèle), en joignant les documents demandés. Ces documents doivent justifier le statut d'organisation religieuse du lieu de culte et son utilisation à des fins de services religieux. Les représentants du culte dont le numéro d'immatriculation sera cité sur le permis doivent fournir les justificatifs concernant les données du véhicule et leur statut de représentant(e) du culte. Le délai de traitement d'une demande approuvée accompagnée de tous ses justificatifs est de dix jours ouvrés.

Vous devez joindre à votre demande une copie des documents énumérés ci-dessous.

1. Un acte constitutif de l'État de New York ou une lettre délivrée par les autorités fiscales américaines (Internal Revenue Service, IRS) du Département des finances (Department of Treasury) des États-Unis confirmant que le lieu de culte bénéficie d'une exonération fiscale conformément à l'article 501c.(3).
2. Un titre de propriété ou un bail confirmant que l'organisation religieuse utilise les locaux principalement comme lieu de culte ; ou une déclaration écrite authentifiée du (de la) propriétaire des locaux attestant qu'il (elle) a donné son autorisation à l'organisation religieuse pour utiliser les locaux comme lieu de culte, s'il est impossible de trouver un acte de propriété ou un bail.
3. Une attestation d'occupation précisant que les locaux sont classés dans le groupe d'occupation F-1(b) conformément au Code de la construction de la ville de New York ou, UNIQUEMENT pour les locaux bâtis avant 1938, une lettre authentifiée accompagnée d'un justificatif sur papier officiel à entête du lieu de culte, précisant l'année de construction des locaux, ainsi que le numéro du bloc et du lot.
4. Le permis de conduire en cours de validité de chacun des représentants du culte auxquels doit être attribué un permis.
5. Une carte d'immatriculation d'un véhicule de tourisme en cours de validité ou un justificatif de location à long terme (le cas échéant) pour chaque véhicule qui devra être couvert par le permis.
6. Une attestation d'assurance en cours de validité pour chaque véhicule qui devra être couvert par le permis.
7. Un justificatif du statut de représentant(e) du culte de chaque représentant(e) devant être affecté(e) au permis. Fournir une copie du certificat d'ordination avec une traduction authentifiée si le certificat n'est pas en anglais.
8. Fournir une déclaration authentifiée du (de la) représentant(e) du culte attestant qu'il (elle) travaille au minimum vingt heures par semaine pour le compte de chaque organisation ou association religieuse.

Demande de permis de stationnement du clergé

Lieu de culte :

Nom de l'organisation religieuse _____

Adresse _____

Ville _____ État _____ Code postal _____

N° d'exonération fiscale de l'IRS _____ Personne à contacter _____

Téléphone _____ Télécopie _____ Adresse électronique _____

REMARQUE : un SEUL PERMIS DE STATIONNEMENT couvrant au plus trois (3) numéros d'immatriculation sera délivré par le lieu de culte remplissant les critères d'admissibilité.

Données d'assurance

VÉHICULE 1	Nom du (de la) représentant(e) du culte _____ Adresse _____ Ville : _____ État _____ Code postal _____ Téléphone _____ Numéro d'immatriculation _____ État _____ Année _____ Marque _____
VÉHICULE 2	Nom du (de la) représentant(e) du culte _____ Adresse _____ Ville : _____ État _____ Code postal _____ Téléphone _____ Numéro d'immatriculation _____ État _____ Année _____ Marque _____
VÉHICULE 3	Nom du (de la) représentant(e) du culte _____ Adresse _____ Ville : _____ État _____ Code postal _____ Téléphone _____ Numéro d'immatriculation _____ État _____ Année _____ Marque _____

Pour être inscrit sur le permis, le véhicule doit être la propriété du (de la) représentant(e) du culte ou du lieu de culte admissible, qui doit l'avoir immatriculé ou loué et assuré à son nom. Les véhicules immatriculés au nom d'un tiers ne sont pas admissibles. Si le propriétaire possède plusieurs véhicules immatriculés au même nom, toutes les citations à comparaître devront être résolues avant qu'un permis de stationnement annuel du clergé puisse être délivré.

REMARQUE : aucun permis ne sera délivré à un quelconque véhicule faisant l'objet d'une citation à comparaître en cours du Bureau des infractions de stationnement (Parking Violations Bureau) de la ville de New York.

Veuillez lire les informations suivantes avant de signer la demande.

Je certifie par la présente que tous les membres du clergé qui bénéficieront d'un permis dans le cadre de la présente demande sont titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et que seuls ces membres du clergé utiliseront ce permis dans le cadre de leurs fonctions officielles sur le lieu de culte cité dans la présente demande, dans les établissements des pompes funèbres ou dans un hôpital dans le cadre desdites fonctions.

Je comprends qu'une fausse déclaration dans le cadre de la présente déclaration entraînera la révocation des privilèges associés au permis et pourrait également entraîner des poursuites pénales, si le Département des transports (Department of Transportation) de la ville de New York juge que c'est nécessaire.

Nom de l'agent _____ Titre _____

Signature _____ Date _____

En cas de questions, contacter NYC DOT, Permits & Customer Service

30-30 Thomson Avenue, 2nd Floor, Long Island City, NY 11101

Téléphone : 646 892 1428 Téléscripneur : 212 504 4115

Il est possible d'obtenir des versions traduites de ce document en contactant le 311 ou en consultant nyc.gov/dot.